



13-2023

DELIBERATION N°5
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 7 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 7 février 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 7 février 2023

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Serge LOMBARDIN, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME.

Absents excusés : Elisabeth LAFANECHERE a donné pouvoir à Frédéric MILLET.

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Objet : avenant à la convention police pluri communale.

Le Maire rappelle : L'article 2 de la convention initiale qui fixe le nombre d'agents mis à disposition est modifié ainsi qu'il suit :

« Aux termes de cette convention, la commune de MONTBRISON met à disposition de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE l'ensemble du service de Police pluri communale soit, à la date de signature du présent avenant, 6 agents de Police Municipale, 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique et 1 Agent d'accueil de la filière administrative dont la liste nominative est jointe ci-dessous :

et invite le conseil municipal à l'approuver et à l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide, à l'unanimité,**

- . **D'approuver cet avenant**
- . **D'autoriser le maire à signer cet avenant.**

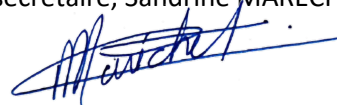
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 21 /02/2023

La secrétaire, Sandrine MARECHET



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 21 / 02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20230207-delib5-cm22023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Affichage : 05/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation